

qu'ils doivent supporter comme nous, et dont eux seuls dans toute la province seraient exempts; de plus, s'ils professent la même religion que nous, ils doivent coopérer, à ce que nous pensons, à l'édification d'un temple qui nous est commun; s'ils ne sont pas habitants de l'endroit, Monseigneur, renvoyez-les plutôt d'où ils viennent, car nous ne consentirons jamais qu'ils entrent dans un temple que nous aurons bâti aux dépens de tous nos biens. Mgr, notre curé nous a communiqué une lettre de Votre Grandeur qui marque de n'avancer les travaux qu'à mesure qu'il y aura de l'argent. Vous avez vu, Mgr, les marchés et nous sommes poursuivis par les entrepreneurs qui veulent achever leur ouvrage, et qui nous ont déjà même poursuivi en justice, et occasionné bien des frais; on nous refuse même la quête de l'Enfant-Jésus pour la nourriture des ouvriers, et par conséquent il nous faut déboursier de l'argent pour en acheter. A qui donc recourir, Mgr, si ce n'est à vous; et si vous ne nous secourez en ce moment, nous faudrait-il regretter l'emploi dans lequel on nous a mis; nous voir sur le pavé nous et nos enfants. Si ceux que vous nous avez remis payaient comme nous, nous pourrions venir à bout de notre ouvrage; nous attendons votre réponse; et les moyens que vous nous donnerez pour les faire payer. Si non, Mgr, si on nous abandonne, il faut donc que nous périssions, mais nous ne périrons pas seuls et s'il nous faut être malheureux, nous serons forcés d'en faire bien d'autres, et de faire de la paroisse un vaste désert. Excusez, Mgr, nos expressions, qui sont néanmoins si nettes, mais que la douleur dont nos cœurs sont pénétrés, nous fait peut-être exprimer avec peu de respect; nous espérons votre réponse pour agir et nous vous prions de nous croire avec profond respect.

Mgr, de Votre Grandeur,

Les très humbles et obéissants serviteurs,

Jos. BONDY,                    Michel-Jean DESJARDINS,  
Jean LACASSE,                François DESBIEN, *syndics*.

Les signataires se disent syndics, mais deux seulement le sont, à savoir Michel-Jean Desjardins et Jean Lacasse. La chicane persista toute la belle saison, et les travaux ne durent pas avancer beaucoup, étant donné par ailleurs que la paroisse était en procès avec les entrepreneurs, qui voulaient être payés pour les travaux exécutés, et que les pires tracasseries étaient tramées contre le curé. Ce n'est que le 16 novembre de la même année (1791) que la paix s'annonce de nouveau, alors que le curé Lemaire fait rapport à son évêque de sa mission auprès des habitants de Sainte-Rose. Il a obtenu enfin qu'ils fassent des excuses, comme il a obtenu que les gens de la Petite-Côte offrent la somme de 450 livres pour

contribution aux travaux déjà exécutés à l'église. Voici encore cette intéressante lettre :

MONSEIGNEUR,

Je me suis acquitté, aussitôt votre lettre reçue, de la commission dont Votre Grandeur m'a chargé. Parmi ceux qui étaient assemblés, je n'en ai vu que trois ou quatre qui fussent disposés à persister dans leurs premiers sentiments; après trois jours de réflexion cependant, le capitaine et le premier syndic m'ont prié d'assurer Votre Grandeur qu'ils étaient revenus à de meilleurs sentiments, et que les notables de la paroisse sont des plus mortifiés d'avoir signé une lettre en termes si impolis et si effrayante. La lecture que je leur en ai faite les a surpris d'autant plus qu'on leur avait fait entendre que le papier qu'on leur présentait à signer (que quelques-uns ont signé sans en avoir eu la lecture), était une simple requête adressée à Votre Grandeur, pour la prier d'engager les nouveaux habitants à contribuer autant que les anciens pour la bâtisse de l'église.

Les habitants de Ste-Rose sont décidés à recevoir ceux de Petite-Côte, fussent-ils même ne rien attendre d'eux. Ils prient Votre Grandeur de regarder cette disposition comme un témoignage de leur repentir. Ceux de Petite-Côte offrent au premier syndic 450 livres et demandent quittance générale pour tout le passé, ainsi que Votre Grandeur a pu le constater par la lettre qu'ils vous ont adressée. J'ai conseillé au syndic de recevoir l'argent et d'en donner un reçu, en attendant celui que Votre Grandeur daignera leur adresser.

Agréez, Monseigneur, le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être de Votre Grandeur...

LEMAIRE, *prêtre.*

Montréal, 16 novembre 1791.

Les travaux de l'église durent reprendre et s'avancer un peu durant l'été de 1792. On constate que l'évêque envoie aux syndics, à la fin d'octobre 1792, la somme de 100 livres pour y aider; mais tout allait encore lentement. Était-elle recouverte, et pouvait-on y faire l'office divin? Questions auxquelles on ne peut répondre avec précision. En ce temps-là on se contentait parfois d'un local sans voûte et n'ayant qu'une couverture sur les chevrons de l'édifice. En tout cas, un maître autel définitif ne fut acheté qu'en 1798-1799; mais nous y reviendrons.

## M. LE CURÉ GALLET

La chicane avait fait son oeuvre, comme il arrive souvent dans ces entreprises d'intérêt public, et de construction d'église surtout; et l'égoïsme, la jalousie, la susceptibilité y avaient mêlé la personne du curé. Cependant, M. Gallet semble bien avoir voulu aider à la réunion de la Petite-Côte; il y allait d'ailleurs de son intérêt, comme on le voit par sa lettre du 18 juin 1790 à son évêque, où il dit qu'il ne pourra pas vivre sans eux, sa dîme n'étant plus que de 400 mi-nots. Il ajoutait: « Les paroissiens veulent me faire payer leur église », en coupant sur la dîme.

Ce « bon M. Gallet », comme s'exprime à son sujet l'abbé Auguste Gosselin, se plaignait à Mgr l'évêque d'être rudoyé par le marguillier en charge de 1789 (cf. lettre du 7 février), qui refusait de lui payer ses honoraires. Il donnait peut-être prise au manque de considération qu'on lui marquait. Il dit lui-même, dans une lettre du 9 juillet 1791, que son tempérament le prédisposait à être souffreteux, souffre-douleurs.

« Elevé, dit-il, dès mon enfance dans la timidité, le respect et la soumission, je n'ai jamais su bien me défendre; la douleur a toujours été mon lot, tandis que mon caractère s'aigrissait et me portait avec violence à la colère; cependant, dans ces moments de vive émotion la colère me surmonte et m'empêche de bien m'expliquer. » Il ajoute que ceux qui ont porté plainte contre lui à l'évêque ont agi par « jalousie », et que la paroisse de Sainte-Rose a toujours passé, aux yeux de ceux qui l'ont connue, pour très difficile. « J'ai souffert ici plus qu'on ne peut dire. Les curés qui m'ont précédé peuvent vous en instruire. »

M. l'abbé Pierre-Antoine Gallet n'était pas Canadien de naissance. Né à Paris (France) le 22 décembre 1753, de Pierre Gallet et d'Elisabeth-Geneviève Delaroche, il vint au Canada encore jeune, puisqu'il fit ses études à Québec. C'est là qu'il fut ordonné prêtre le 21 décembre 1782, sous l'épiscopat de Mgr Olivier Briand, à l'âge avancé de 29 ans. Il est immédiatement nommé curé de Lachine, poste important desservi depuis plus de cent ans. Était-il parent de son prédécesseur Henri-Louis-Charles-Léonard-Melchior Gallet de Vallières, sulpicien, qui avait été curé de la même paroisse trente ans auparavant? Rien ne l'établit. Il demeura à Lachine jusqu'en 1786, y desservant en même temps, en 1783 et 1784, la mission indienne de Caughnawaga.

Il arriva à Sainte-Rose en 1786, et il signa un acte le 15 octobre. Ce n'était pas une promotion qu'on lui accordait, mais un poste de misères qu'on lui confiait. Il fallait ici un homme doux, patient, et M. Gallet fut choisi pour rallier les esprits et les cœurs autour

du clocher paroissial. C'est lui qui recevra, au nom de la Fabrique de Sainte-Rose, le nouveau terrain destiné à la deuxième église, et donné par MM. Charles-Michel Filiatrault et Jacques-François Filiatrault, le 28 juillet 1787 et le 22 novembre 1790. C'est lui qui présidera au choix du plan de l'église et à son exécution partielle. C'est lui qui devra travailler à réunir les gens de la Petite-Côte au reste de la paroisse. En pays de mission, on ne parle pas de promotion. En ce temps-là l'évêque changeait souvent les curés sans s'occuper des promotions. On le vit pour M. Charles-Madeleine Dufrost envoyé en 1759 de la grosse paroisse de Lévis à la petite mission de Sainte-Rose, et on le verra encore pour M. le curé Ducharme, successeur de M. Gallet à Lachine, qui ira consolider la jeune fondation de Sainte-Thérèse-de-Blainville en 1816. M. Gallet dut desservir, en même temps que Sainte-Rose, la jeune mission de Sainte-Thérèse de 1788 à 1794. Après avoir passé huit ans à Sainte-Rose, M. Gallet ira comme curé à Batiscan où il décédera paisiblement le 3 août 1809.

Ce bon M. Gallet avait eu ici une tâche bien ingrate à accomplir : réunir tous les éléments épars d'une ancienne paroisse, si divisés d'esprit, accoutumés qu'ils étaient à être desservis par les autres paroisses, y bâtir une église en un temps de pauvreté. Pour comble de malheur, la bâtisse de l'église était devenue l'occasion de plusieurs procès ; et lui-même, le curé, se voyait l'objet d'attaques personnelles odieuses. Le 31 janvier 1794, tout découragé, la mort dans l'âme, il se rend chez son bon ami, le curé Lemaire, de Saint-Martin, et là il écrit sa lettre de démission qu'il envoie à son évêque auquel il dit : « Vu la difficulté et le peu de bien que je puis faire maintenant à Sainte-Rose, — une partie des habitants étant indisposés contre moi, — je supplie Votre Grandeur de vouloir bien me donner une autre cure. »

S'il n'avait pas joui du fruit de ses efforts, de son zèle, il emportait au moins la consolation d'avoir travaillé et souffert.

M. Gallet fut nommé curé de Batiscan, où il demeura jusqu'à sa mort, qui arriva le 3 août 1809.

#### M. LE CURÉ G.-A. ARSENAULT

A son départ de Sainte-Rose (février 1794), M. Gallet laissait une église inachevée, et une paroisse ballottée aux vents des passions. La desserte de la paroisse fut confiée, pour quelques mois (huit mois) au curé de Sainte-Thérèse, M. Gabriel-Alexandre Arsenault : un homme de bien, qui sut aussitôt se rallier les esprits, régler les procès en cours et faire travailler à la bâtisse de l'église. Dès le 8 avril, il obtient de Mgr l'évêque que la fabrique avance

aux syndics 800 francs pour payer les ouvriers, empêcher une répartition nouvelle et apaiser les esprits. Cette réconciliation entre les fabriciens et les syndics sauvait la situation.

Les habitants de Sainte-Rose, voyant, sur la fin de l'été, qu'on ne donne pas de successeur à M. Gallet, s'inquiètent de leur avenir religieux et écrivent à Mgr Hubert, le suppliant de leur laisser pour curé M. Arsenault, « dont les mérites lui ont attiré (disent-ils) le respect et l'estime de tous ». Mais M. Arsenault était aussi apprécié à Sainte-Thérèse qu'ici, comme en témoigne une lettre du seigneur Hertel, qui « proclame, à Mgr Denault, son affection et son attachement à l'égard de son curé, M. Arsenault, un saint prêtre, que l'on voulait à tout prix garder à Sainte-Thérèse ». (Cf. *Histoire de Sainte-Thérèse*, page 62.)

M. Arsenault restera à Sainte-Thérèse, ce qui ne l'empêchera pas de se dévouer au bien de Sainte-Rose; et il passera dans l'histoire pour un homme de Dieu. Né à Lotbinière en 1761, au lendemain de la reddition du pays à l'Angleterre, de Pascal Arsenault et de Madeleine Hébert, il fit ses études à Québec, fut ordonné prêtre le 9 avril 1791, nommé vicaire à la Pointe-aux-Trembles, en bas de Québec, il devient curé de Sainte-Thérèse l'année suivante, et il y demeure jusqu'à 1802; puis il passera par plusieurs autres paroisses: Saint-Marc, Contrecoeur, Saint-Joseph de Beauce, Saint-Roch-de-l'Achigan, la Pointe-aux-Trembles de Montréal, et enfin Saint-Hyacinthe où il décédera le 27 octobre 1838.

Le successeur de M. Pierre-Antoine Gallet sera M. François Brunet. Mais avant de parler de ce curé, disons un mot de ce qu'étaient alors la colonisation et les chemins.

#### VOIES DE COMMUNICATION

Sur la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle des routes nombreuses s'étaient partout ouvertes pour répondre aux besoins nouveaux de la colonisation et à l'accroissement de la population. Des paroisses nouvelles avaient été fondées partout aux alentours, à même la forêt. Ainsi on voit surgir en 1750 Saint-Henri-de-Mascouche, en 1769 Saint-Eustache, en 1775 Saint-Martin, en 1788 Sainte-Anne-des-Plaines, en 1789 Sainte-Thérèse, en 1799 Saint-Benoît. De tous ces points on convergeait vers l'île Jésus, et vers Ville-Marie.

Nul n'ignore l'importance des routes dans l'œuvre de la colonisation. Aujourd'hui on ouvre les routes avant que vienne le colon. Dans les tout premiers temps de la colonie, alors que les habitants s'établissaient le long du fleuve et des rivières, on se contentait de la voie d'eau, et d'un sentier sur terre pour les piétons. C'est en 1665, nous l'avons déjà dit, à l'arrivée des chevaux, qu'on songea

à tracer des chemins carrossables. C'est en 1767 que le sieur Robineau de Bécancour fut chargé de créer, d'organiser la voirie avec le titre de « grand voyer ». Les intendants Talon, Bégon et surtout Hocquart attachèrent beaucoup d'importance à la confection des routes; l'inventaire des « procès-verbaux » fait par Pierre-Georges Roy nous le révèle. On y voit qu'une des premières routes tracées dans notre région fut celle qui reliait Ville-Marie à Lachine, pour obvier au portage du Sault Saint-Louis. Puis en 1707, on s'occupe d'un chemin de terre qui reliera Québec à Montréal. En 1713, l'intendant Bégon ordonne que les chemins d'hiver soient balisés le long de la côte qui longe le fleuve. En 1715 le grand chemin est dit « royal ». En 1730 apparaît, sous Gilbert Hocquart, le célèbre « grand voyer » Jean-Eustache Lanouillier de Boisclerc, qui se voua à la grande œuvre de la voirie. Celui-ci a couvert tout le pays de ponts et de chemins royaux.

En 1733 et 1734, l'île Jésus fut l'objet d'une attention prolongée de la part du « grand voyer »; on le rappelait ici même en octobre 1933, à l'occasion du centenaire de la naissance de Mgr Labelle et de l'inauguration du « boulevard » du Curé-Labelle, « boulevard » qui relie Montréal à Sainte-Rose, et qui doit se continuer jusqu'au bout des Laurentides ouvertes à la colonisation par Mgr Labelle. Au banquet qui réunissait plus de trois cents convives, M. le curé de Sainte-Rose, qui venait de bénir la nouvelle route, disait bien à propos: « Nous célébrons aujourd'hui une gloire nationale dans la personne de celui qu'on a appelé le « roi du Nord », et une gloire qui nous est bien chère à nous de Sainte-Rose, puisqu'il est né ici même il y a cent ans; mais il est un autre événement qui mérite d'être signalé aujourd'hui et qui se passait en ce même lieu, et il y a deux cents ans: en effet, en 1733, un autre ministre de la Voirie, votre devancier, honorable monsieur le ministre (Perault), était ici sur les lieux, donnant toute son attention à l'ouverture des premiers chemins royaux de cette localité, chemins de 24 pieds de largeur; ce ministre n'était autre que le « grand voyer » Jean-Eustache Lanouillier de Boisclerc; il ouvrait, comme vous, les chemins à la colonisation, à la civilisation chrétienne, sur cette île. En effet, sept ans après cet événement, deux paroisses nouvelles surgissaient: Sainte-Rose et Saint-Vincent-de-Paul. Les routes, les bonnes routes, décuplent le courage du défricheur et le zèle du missionnaire. »

Les routes, étant un élément essentiel du progrès d'un pays, doivent s'améliorer et se multiplier avec le développement de ce même pays; indiquons en passant que les pouvoirs civils n'ont pas manqué à ce devoir dans notre île. Je ne signale, aujourd'hui, que

la date de leur intervention, comme jalons à cette histoire qui serait intéressante à écrire.

Vers 1800, l'île est donc toute sillonnée de chemins de base qui relient, le long des côtes, les habitants les uns avec les autres, puis de chemins de lignes qui permettent la communication entre différents rangs, de même qu'avec la ville et aussi avec la terre ferme, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache. Pour communiquer avec Sainte-Thérèse, il existait au moins deux traverses: la première partait près du pont actuel du C.P.R., à Rosemère, pour venir aboutir ici, dans la Pointe Cyr et notre rue du Parc. Ce chemin, débouchant sur celui de l'Equerre, semble être très ancien, pour donner, à nos gens, accès au moulin seigneurial: au moulin du Crochet. En tout cas, il est bien plus ancien que le boulevard Taschereau actuel. Plus ancien que ce dernier, il y a aussi la montée Médard, qui, à six arpents plus à l'est, conduit de la Grande Côte à la Côte de Lacasse, et de là un chemin aujourd'hui effacé conduisait, en ligne à peu près directe, à la rivière des Prairies. Ce dernier chemin, qui traversait toute notre île, doit être celui qui est mentionné en 1798, et il doit avoir eu une traverse, à l'endroit du pont David actuel. Les anciens se souviennent d'ailleurs qu'il y avait là un moulin exploité en dernier lieu par M. Jean-Baptiste Filiatrault. Cette traverse serait la deuxième. Y en eut-il d'autres encore, aux environs du site de la première église, et plus bas, à la débouche de la montée Champagne? C'est possible. Terrebonne ayant été un centre industriel, nos colons ont pu, ont dû s'y intéresser ».

#### M. FRANÇOIS BRUNET, CURÉ

Le successeur de M. Gallet, M. François Brunet, sera nommé à la fin de septembre 1794. M. François Brunet avait 31 ans, étant né à Montréal le 4 juillet 1763, de François Brunet et de Marthe Pouget; il avait étudié, lui aussi, à Québec, où il avait été ordonné prêtre le 8 octobre 1786, par Mgr Mariaux d'Esglis, évêque de Québec. M. Brunet, à son arrivée à Sainte-Rose, avait sept ans de prêtrise: il avait été vicaire aux Cèdres de 1786 à 1787, premier curé de l'Île-Perrot de 1787 à 1789 et curé des Cèdres de 1789 à 1794. Il passera treize ans à Sainte-Rose, pour aller à Saint-Jean-Port-Joli de 1808 à 1809, puis à Saint-Paul de Joliette où il décédera le 10 avril 1819.

Sous M. François Brunet (1794-1807), l'église sera encore l'objet de maints travaux, mais c'est en 1810 seulement, sous M. le curé Bélair, que l'architecte Louis Quévillon sera chargé de la finir au point de vue sculpture, peinture, dorure. M. François Brunet, lui, la meublera, l'enrichira d'objets précieux pour le culte.

C'est de son temps que fut acheté, en particulier, l'autel-tombeau que nous avons encore aujourd'hui (en 1942), et qui est considéré par les connaisseurs comme un des beaux autels du genre; il est l'œuvre, comme celui de Vaudreuil, de l'architecte-sculpteur maître Liébert. Acheté en novembre 1799, au prix de 5,400 livres, il a été installé pour la fête de sainte Rose, en 1800. M. François Brunet achète des ornements nouveaux en 1801; en 1802, le 23 juin, au cours de sa visite pastorale, Mgr Pierre Denaut, évêque de Québec, fait verser dans la caisse de la Fabrique le résidu de la répartition que les syndics avaient dans leur caisse; et en 1803 Monseigneur ordonne à M. le curé de prendre dans le coffre de la Fabrique la somme de 490 livres pour acheter des vases sacrés. En janvier 1807, il dut, avec l'autorisation de la paroisse, faire exécuter des travaux de réparation au clocher et au beffroi. Mais l'événement le plus considérable de son terme de curé fut, sans doute, l'ouverture du chemin qui permettait aux habitants de la Côte des Perron de venir directement à l'église, question dont on a déjà parlé et qui avait bien soulevé les esprits.

Comme son prédécesseur, M. François Brunet avait eu à souffrir du mauvais esprit des meneurs et des critiques; il avait été dénoncé à son évêque, par une requête signée d'une vingtaine de personnes, mais aussitôt une autre requête, signée, celle-ci, par plus de cinquante notables, avait rassuré Mgr l'évêque de Québec sur la fausseté « des invectives » formulées contre M. Brunet, et sur les motifs « de vengeance » qui avaient animé les premiers requérants. M. François Brunet lui-même, répudie les accusations de négligence portées contre lui dans l'exercice de son ministère, et il en appelle au témoignage de M. l'abbé Pigeon, qui passa l'hiver de 1806 à 1807 à Sainte-Rose, en qualité de prêtre auxiliaire. En fait, l'état de santé de M. François Brunet laissait à désirer; tellement qu'il résolut de donner sa démission au milieu de l'été, le 25 juillet 1807, non sans obtenir, à cause de son invalidité, une pension qui, avec l'agrément de Mgr l'évêque, devait lui être payée par son successeur à la cure de Sainte-Rose. M. François Brunet avait été treize ans à Sainte-Rose.

#### M. LE CURÉ FRANÇOIS PLESSIS-BÉLAIR

L'abbé François Plessis-Bélair, qui lui succéda, avait trente-sept ans étant né à Montréal, à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'immeuble de *la Presse*, le 16 février 1770, de François-Plessis Bélair, tanneur, et de Marie-Josephthe Beaudry. Il était cousin issu de germain de Mgr Plessis (évêque de Québec de 1800 à 1825), de



celui-là même, par conséquent, que l'histoire a surnommé, avec Mgr Briand, le sauveur de la nation canadienne-française.

Si le pays doit tant à Mgr Plessis, notre paroisse, — nous pouvons bien aussi l'affirmer, — doit beaucoup au cousin du grand évêque. L'abbé François Plessis-Bélair a été un des curés dont nous pouvons être fiers. Il était un homme supérieur à la moyenne de son temps, tout comme ses devanciers, MM. Lepage et Dufrost; tout comme son contemporain, M. le curé Ducharme, de Sainte-Thérèse.

A son arrivée à Sainte-Rose, M. Plessis-Bélair était prêtre depuis dix ans: il avait été vicaire à Louiseville de 1797 à 1801, puis premier curé de Saint-Luc-sur-Richelieu de 1801 à 1807. C'est le 30 juillet de cette même année 1807 qu'il acceptait la paroisse de Sainte-Rose, où il demeura jusqu'à sa mort, arrivée le 31 octobre 1830.

Les Bélair venaient de Metz, en Lorraine. Etablis à Montréal dès 1710, ils occupaient dans la société un rang enviable. Le premier arrivé au pays épousa Marie-Anne Petit, qui donna naissance à vingt et un enfants. Il était tanneur-marchand; ce métier semble avoir été en honneur dans la famille, puisque le père de notre curé était aussi tanneur.

Le jeune François Bélair, après ses classes élémentaires, entra en 1785 à l'école latine, laquelle, depuis 1773, était installée dans l'ancien château de Vaudreuil, rue Saint-Paul, à Montréal, que les marguilliers de Notre-Dame avaient acheté pour le futur collège de Montréal. L'institution recevait déjà une centaine d'élèves. Cependant ce nombre diminua après la famine de 1789, alors que la récolte avait manqué et que les curés durent assister les pauvres de leurs deniers, comme des deniers de la Fabrique, selon l'autorisation de l'évêque. La misère établie à demeure depuis trente ans dans la colonie devenait, par le manquement partiel d'une récolte, une véritable calamité. Le jeune Bélair dut-il interrompre ses études? C'est très probable, puisque nous le voyons arriver à la prêtrise à l'âge avancé de 27 ans.

En 1792, il se rendait à Québec, puisqu'il n'y avait ni philosophie, ni théologie à Montréal. En ce temps-là, nous dit notre historien national le chanoine Groulx, il fallait couvrir en voiture les 180 milles qui séparent Montréal de Québec (et quelles voitures!) ou en goëlette; et parfois, nous dit le chanoine Groulx, « la bande écolière voyageait à pied, quêtant, brave et joyeuse, sa subsistance au maisons des paysans, le long du fleuve ». Certes, il y avait du mérite alors à poursuivre des études classiques. A Québec, le Séminaire les recevait à très bonnes conditions, et leur donnait des cours, ou les

envoyait suivre ceux des Jésuites; là ils se trouvaient mêlés à ceux qui se préparaient aux professions libérales.

Le jeune séminariste trouva protection à Québec auprès de son illustre cousin, curé de la cathédrale. Il fut ordonné prêtre le 13 août 1797, par Mgr Denaut, à peine quelques semaines avant l'élection du cousin à l'épiscopat, comme coadjuteur de Québec.

#### LE GRAND SOUCI DE M. LE CURÉ BÉLAIR.

##### LA QUESTION SCOLAIRE.

Lorsque M. le curé Bélaïr arriva ici, en 1807, le pays était dans la période la plus aiguë pour ses revendications scolaires et constitutionnelles. Nos ancêtres, opprimés depuis quarante ans, sentaient que le vainqueur voulait en finir et les étouffer enfin. On comprend alors que le grand souci de M. le curé Bélaïr, comme de tous ses confrères était pour la question scolaire. Il avait sans doute à s'occuper des édifices religieux, qui se trouvaient dans un état délabré, et de la pacification des esprits, mais tout cela eût été de peu d'utilité, si, faute d'écoles, l'âme canadienne et catholique se fût protestantisée, anglicisée.

Le prêtre a reçu la mission divine d'enseigner: « Allez, enseignez... » Il doit enseigner les vérités du salut éternel, sans doute, mais il ne peut se désintéresser de la vérité même profane, corollaire et auxiliaire de l'éternelle. C'est pourquoi l'Eglise a toujours tant encouragé l'instruction à tous ses degrés, depuis la primaire jusqu'à l'universitaire; c'est pourquoi elle n'a cessé de fonder des instituts dont la fonction principale est d'enseigner, de répandre partout les sciences et les arts. Et l'histoire démontre que si la civilisation s'est continuée en Europe en certains siècles, c'est à l'Eglise et à son clergé qu'on le doit. Pour ce qui concerne notre pays, il n'est pas téméraire d'affirmer que c'est l'Eglise et le clergé qui ont entretenu l'instruction dans la population, surtout dans les malheureuses années qui suivirent la capitulation de 1760.

Sous le régime français, c'est reconnu, l'instruction était en honneur. Partout les fondateurs (de Québec, de Montréal, des Trois-Rivières...) étaient accompagnés d'instituteurs ou de religieuses institutrices: Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys... Le premier curé de Ville-Marie, M. Souart, P.S.S., s'intitulait le premier professeur de sa ville. On fonda partout des écoles élémentaires puis des collèges. Celui des Jésuites, à Québec, date de 1635; le Séminaire de Québec, de 1668; puis vinrent des écoles latines à Montréal, à Pointe-Lévi, à Saint-Joachim, à Château-Richer, aux Trois-Rivières, où on préparait les enfants aux cours universitaires. On eut un peu partout des instituteurs laïques ou religieux.

En 1760, dans les couches moyennes de notre population, sur cent personnes adultes, il y en avait quatre-vingts qui savaient lire et écrire. Tandis qu'en France, nous dit Taine, il n'y en avait que quarante-sept. Nous avons ici tout comme en France une école élémentaire par deux paroisses. L'instruction, ici comme en France, quoique encouragée par l'Etat, n'était qu'à la charge des parents et des communautés. Remarquons que nos gens avaient plus de mérite que ceux de France à rechercher l'instruction. Tandis que les paroisses, en Europe, sont toutes proches les unes des autres, couvrant d'ordinaire moins d'une lieue, ici elles s'étendaient le long du fleuve sur trois à cinq lieues de distance chacune; et les enfants avaient à parcourir ces distances, tantôt en chaloupe, tantôt en raquettes à l'orée des bois, ayant toujours à craindre d'être surpris par les Iroquois ou les bêtes sauvages; la forêt, en effet, avançait alors jusqu'au fleuve un peu partout. Nos ancêtres méritent plutôt notre admiration que le blâme de nos détracteurs.

Sans doute, sous le régime français, tout n'était pas parfait. Mais il faut tenir compte que la colonie était à l'état sauvage et à une distance immense de la mère patrie. Aujourd'hui ce régime scolaire serait loin d'être à date; mais tel quel, il était prometteur; et il aurait pu se développer comme dans les autres pays. C'est tout le contraire qui arriva par la faute du conquérant.

A peine trente ans après la conquête, Mgr Hubert affirmait qu'il se trouvait moins de trente personnes par paroisses qui savaient signer. C'est que les écoles avaient été refusées à six générations d'enfants. Ces jeunes gens, ces hommes et femmes tenus dans l'ignorance, seront des retardataires, un poids lourd au pied de la nation, et pour longtemps.

Nous savons tous que le rêve du conquérant était et a toujours été de faire disparaître de l'Amérique la race française et catholique, ou au moins de l'angliciser, de la protestantiser. C'est à quoi il travaille encore. Et Dieu sait combien d'efforts il a dépensés à cette fin, combien de ruses et d'artifices il a inventés, depuis les grands moyens de rigueur du régime militaire jusqu'aux hypocrites douceurs de l'école gratuite et neutre qu'il pratique encore. Il a réussi, hélas, à acheter bien des consciences, à faire beaucoup de mal, surtout à nous appauvrir, à nous asservir économiquement, politiquement. Mais la Providence veillait sur nous; et elle nous a donné des chefs spirituels qui nous ont sauvés. Ces sauveurs furent Mgr Briand, Mgr Plessis, et le clergé des campagnes.

## SANCTIFICATION PAR L'ÉCOLE.

Le grand moyen que le conquérant a exploité pour nous perdre, c'est donc l'école. Après avoir volé des biens qui étaient destinés aux écoles catholiques, après avoir privé la population de toute une instruction française et catholique, il simula s'intéresser à l'enseignement, mais c'était, en vérité, un piège tendu pour angliciser la population. Dès 1789 on voit poindre ce nouveau danger; il deviendra plus grand en 1801, avec l'Institut Royal et le régime politique qui s'empare de l'enseignement à tous les degrés.

Généralement, un pays conquis, s'il est civilisé, est traité avec un peu de justice, un peu d'humanité. Il y a une justice naturelle, en effet, pour les nations comme pour les individus. Pour satisfaire à cette loi de nature, l'Angleterre aurait dû, après un temps d'épreuve, faire confiance aux habitants conquis; estimer que s'ils avaient combattu les Anglais, c'était loyal et juste de leur part, puisque la loi de nature veut qu'on se défende contre un agresseur injuste; et les Français n'avaient rien fait de plus que de défendre leur pays natal. L'Anglais aurait dû apprécier son rival vaincu, surtout après que celui-ci eut donné des témoignages éclatants de loyauté au roi d'Angleterre. En effet, lors des invasions américaines en Canada, en 1774, en 1791, en 1812, comme en 1865, les Canadiens français demeurèrent fidèles à la couronne anglaise; bien plus, c'est grâce à leur loyauté et à leur courage que le Canada resta à la couronne anglaise. Tandis que les Anglais de tout acabit, marchands, soldats, fonctionnaires et même le gouverneur — tel Carleton, — tremblaient et fuyaient devant les armées américaines, les habitants canadiens-français, eux, livraient bataille, et, — un contre douze, — boutaient dehors l'Américain (v. g. Châteauguay). Mais même après ces hauts faits d'une magnanimité qui dépassait les Anglais, ceux-ci continuèrent de les asservir. Mais oublions chrétiennement tout ce passé pour ne songer qu'à nous expliquer pourquoi notre système scolaire était dans une très grande misère en 1807.

A l'arrivée ici de M. Bélair, les Canadiens français avaient déjà arraché aux Anglais quelques concessions; ils jouissaient de certaines libertés chèrement gagnées, mais ils n'avaient pas encore celle de l'école catholique. Dans leur pauvreté, d'ailleurs, ils ne pouvaient pas pourvoir à l'enseignement par eux-mêmes.

## LA PAUVRETÉ DES COLONS.

Pour expliquer la pauvreté des Canadiens français, rappelons quelques faits historiques. C'est d'abord sur les deux rives du fleuve, en 1759, un ouragan de dévastations, où l'incendie s'accompagne du massacre, du pillage. Rien que sur la rive sud, dix-neuf paroiss-

ses, entièrement ravagées, voient les populations, épouvantées, se réfugier dans les forêts; et cela à l'approche de l'hiver, alors qu'elles sont livrées aux affres de la faim et du froid. Le feu et le pillage se continuent ainsi jusqu'à Montréal.

Puis vint la faillite de la France, qui fit perdre aux Canadiens quelque chose comme quarante et un millions de livres: le seul avoir en monnaie qui aurait pu les faire vivoter quelques mois.

Ajoutons que ces 65,000 habitants, pauvres comme des gueux, n'ont aucuns chefs, ni laïques ni ecclésiastiques, pour les guider, Mgr de Pontbriand étant mort à Montréal, en 1760 même, et n'ayant eu un successeur qu'en 1766. Et nous comprendrons mieux que si le Canadien français n'était pas instruit vers 1800, et même que, s'il est aujourd'hui en retard sur ses concurrents du pays, ça n'est pas de sa faute, et encore moins de la faute du clergé, comme l'insinuent les francs-maçons de nos jours, mais de la faute du conquérant haineux et vengeur, qui réduisit le vaincu à la pauvreté, à la misère, pour mieux le tenir dans la servilité où il gît encore en 1942.

Le Canadien a gardé sa foi intacte malgré la persécution; il a gardé sa langue, quoique appauvrie; et aujourd'hui il semble reprendre confiance en lui-même et aspirer à une meilleure culture française, pour prendre, de force, les places qu'il devrait occuper dans le fonctionnarisme et ailleurs. Je dis « de force », parce que l'Anglais garde toujours, comme il l'a fait depuis la conquête, toutes les positions payantes et patronales pour les siens. Toute la richesse au pays est, et a toujours été, aux mains des Anglais, qui l'ont toujours administrée comme leur bien exclusif. Eux sont les maîtres, les Canadiens sont des serviteurs.

Il en est de même pour le pouvoir; les Anglais le détiennent toujours; ils le font servir à leur profit exclusif. Il n'y a pas de justice distributive pour le Canadien; tout va à l'Anglais; et tous les moyens sont bons, surtout quand il s'agit d'étouffer le droit aux écoles catholiques et françaises.

La grande cause de notre état d'infériorité scolaire en 1800, comme aujourd'hui (1942), c'est notre pauvreté, pauvreté causée et entretenue par le mauvais vouloir de l'Anglais; ou, mieux encore, la grande cause de l'ignorance des Canadiens français vers 1800, c'est la volonté toute-puissante de l'Anglais, qui voulait protestantiser l'âme des Canadiens, par le moyen de la langue et de l'école anglaise. Mais, fait à noter, chaque fois que ce mouvement persécuteur renaît, la Providence intervient en suscitant l'invasion des Américains qui tentent de s'emparer du Canada.

## L'INSTITUTION ROYALE.

En 1801, alors que le pays compte plus de 160,000 Canadiens et à peine cinq ou dix mille Anglais, l'évêque anglican Jacob Mountain reprend avec vigueur le projet de son devancier, l'évêque Inglis, le projet de la Cour royale de protestantiser les Canadiens, et il fait passer par la Chambre des députés une loi qui établissait, entre autres, une sorte de commission scolaire dirigée par l'Eglise anglicane et où les catholiques n'auraient eu qu'un membre sur cinq. Il était entendu, en plus, que l'évêque catholique devait céder à la Cour royale tous ses droits, en particulier le droit de nommer aux cures, d'ériger des paroisses, et il ne devait exercer sa juridiction épiscopale qu'avec sujétion (et sans réserve) à la suprématie royale. Cet asservissement du clergé et cette oppression scolaire étaient accompagnés de la suppression des ordres religieux et de la confiscation de leurs biens.

Il est étonnant de constater que tout cela ait pu être voté par la Chambre des députés, puisqu'ils étaient en grande majorité Canadiens. Mais cette Chambre populaire, n'existant que depuis dix ans, n'exerçait pas ses fonctions avec indépendance; elle était victime de l'oligarchie anglaise; et elle comptait même des transfuges, gagnés par l'appât du pouvoir. Les députés transfuges, les vendus au gouvernement, combien de mal ils ont toujours fait à notre cause. L'argent et les honneurs étaient promis facilement à tous ceux qui favorisaient les vues du gouvernement. Ainsi dans toutes les paroisses on cherchait à gagner à cette cause de protestantisation les capitaines de milice, en leur offrant de gros traitements et des titres ronflants, pour en faire des adversaires des curés.

La nouvelle commission scolaire portait le nom d'Institution Royale. Elle avait juridiction sur tout le pays et embrassait l'enseignement à tous ses degrés.

On le voit, la lutte contre l'âme française, commencée depuis déjà quarante ans et qui avait connu des adoucissements, dus aux invasions américaines, reprend cette fois avec une astuce et une force inouïes. On veut l'étouffer à jamais, cette nation catholique et française.

## MGR PLESSIS.

Mais la Providence intervient encore, et elle suscite un chef spirituel digne de ces temps héroïques, dans la personne de Mgr Plessis. Avec tact et diplomatie, il sait résister au persécuteur, déjouer ses ruses, et rallier à son action tout son clergé et même la plupart des députés. Il sut si bien manœuvrer qu'il réussit à se faire reconnaître par la cour anglaise comme évêque catholique du pays

## HISTOIRE DE SAINTE-ROSE

avec tous les droits qui en découlent. Il se vit même doter d'une pension et admis, comme le lord évêque protestant, au Conseil législatif. Il en profita aussitôt pour se faire donner par le Pape des suffragants, et diviser son immense territoire en cinq diocèses, dont celui de Montréal. Inutile de dire qu'il se servit de son prestige grandissant pour combattre et tuer l'Institution Royale. En 1818 il donne ce mot d'ordre à ses curés: «Fondez des écoles qui ne dépendent que de vous. Arrachez vos enfants des écoles de l'Institution Royale, quoique celle-ci donne gratuitement l'instruction à vos pauvres familles.» Le mouvement gagne tout le pays, et, dix ans plus tard, l'Institution Royale baisse pavillon; les Canadiens ont enfin gagné l'indépendance scolaire, comme ils avaient gagné l'indépendance religieuse embryonnaire en 1774, et l'indépendance constitutionnelle embryonnaire en 1791. N'oublions pas que ces libertés arrachées de force à l'ennemi, celui-ci s'évertue toujours à les diminuer, à les rogner.

### M. LE CURÉ PLESSIS-BÉLAIR ET L'ÉCOLE.

Voilà donc un peu la situation du pays au point de vue scolaire, religieux et politique et même économique, au moment de l'arrivée ici de M. le curé Bélaïr. On comprend qu'il ait donné à fond dans ce mouvement scolaire, alors que le sentiment de race et de religion était partout chauffé à blanc. N'était-il pas d'ailleurs le voisin de M. Ducharme, curé de Sainte-Thérèse (1816-1849), qui fut un ardent propagandiste de ce mouvement et fondateur même du Petit Séminaire en 1825? N'était-il pas voisin de cet admirable député que fut le docteur Jacques Labrie, de Saint-Eustache, qui fonda et soutint deux écoles élémentaires dans sa paroisse?

M. le curé Bélaïr n'attendit pas que la Législature ait autorisé en 1824 les écoles dites de fabrique, pour ouvrir une école indépendante et bien chrétienne. Nous notons que dès 1820 il y avait un professeur, qui, en qualité de témoin de notable, signait tous les actes d'assemblée de la Fabrique de Sainte-Rose.

### L'ÉCOLE À SAINTE-ROSE.

Mais bien avant cette date, Sainte-Rose avait déjà son école. Nous lisons dans les archives de notre paroisse que Mgr l'évêque de Québec offrit en 1810, à son cousin le curé de notre paroisse, un jeune prêtre pour enseigner à l'école. En 1789, Mgr Hubert avait remarqué deux écoles à Saint-Eustache, une école à Terrebonne, une école à l'Assomption; s'il ne mentionne pas notre paroisse, cela ne veut pas dire qu'il n'y en avait pas. On avait ici le goût

de l'instruction, et cela depuis toujours. Ne voit-on pas dès l'origine de la paroisse, en 1740, que le terrain de la Fabrique a été agrandi spécialement pour l'établissement d'une école? Et on y désirait pour institutrices des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, des filles de Mère Bourgeoys, qui enseignaient déjà à la Pointe-Saint-Charles depuis 1667, à Oka depuis 1676, à Boucherville depuis 1703 et à Laprairie depuis 1705.

Oui, la paroisse de Sainte-Rose a toujours aimé l'instruction. Le grand nombre d'hommes qui ont poursuivi leur cours classique et universitaire le prouve, comme le très grand nombre de femmes qui ont fréquenté notre couvent, ce foyer de haute culture pratique et universitaire. De nos écoles sont sortis l'honorable Gédéon Ouimet, le premier et un des plus éminents, surintendants du Conseil de l'Instruction publique, après avoir été premier ministre de notre province, Mgr Labelle, le roi du Nord, l'honorable Aldéric Ouimet, ancien ministre des Travaux publics à Ottawa, et Mère Filiatrault, la si digne supérieure des Sœurs Grises.

#### RELEVÉ DE PERSONNES SACHANT SIGNER. . .

Par ailleurs, on le pourrait prouver encore en relevant le grand nombre de personnes qui savaient signer dès le commencement de la paroisse. Sur cette intéressante liste nous voyons tout d'abord (le 20 février 1741) Augustin Gaulin, forgeron et taillandier, et Jacques Peignet, cultivateur, tous deux de l'île Jésus; leur signature apparaît au bas du premier contrat du premier presbytère-chapelle; puis en 1746, le 4 avril, au contrat de la première église, on remarque la signature du premier marguillier et syndic François Filiatro et celle d'Augustin Gaulin. François Filiatro signera souvent par la suite. En 1746, il signe comme parrain de Marie-Anne Quenneville. (Les Filiatro, les Quenneville et les Desjardins étaient voisins, demeuraient alors dans le village actuel de la paroisse, et devaient bientôt se lier de parenté.) En 1746, nous trouvons encore les signatures de Jacques Cusson, de J.-B. Robillard. En 1751, le 21 mars, Marie Tournoi signe; elle avait épousé Jean-François Maisonneuve en 1726, et c'est chez elle que se tint l'assemblée du 31 janvier 1741, présidée par le vicaire général Etienne Marchand, pour fixer l'emplacement de la première église sur la terre de Julien Malbœuf. Les syndics alors furent François Maisonneuve (41 ans) et Pierre Filiatro (38 ans). En 1752, nous trouvons la signature de Madeleine Limoges, de Joseph Maisonneuve, de J.-B. Lorty, de Julien Rochon, de Marie-José Maisonneuve. (Les Maisonneuve, comme les Filiatro, avaient de l'instruction et étaient



considérés: maintes fois par la suite ils signeront, en particulier aux grands mariages).

Il en est d'autres qui signeront souvent et pendant de nombreuses années, tels Jean Foucaud, François Lapierre, Claude-François Fréchaud, Toussaint Parent, Gagneur, François Sarrazin, Pierre Arnaud, Marie de Grosseilliers, Marie Chavigny veuve de Champlain. Ces trois derniers étaient certainement des gens de qualité, comme les sœurs de M. le curé Lepage, Catherine et Marguerite, dites de Saint-François, qui portaient le titre de leur seigneurie, comme M. le curé Lepage portait le titre de seigneur de Sainte-Claire.

Pierre Arnaud était le fils d'un riche marchand de Québec attiré ici sans doute par M. le curé Petit. Était-il instituteur, ou chantre? On peut se poser la même question pour François Lapierre, qui signe à tous les grands mariages. Quant à Marie Chavigny, veuve du seigneur de Champlain, elle signe ici du 1er janvier 1762 jusqu'au 30 mars; elle décède ici le 5 septembre de la même année, à l'âge de 47 ans. Elle était née Marie-Marguerite de la Chevrotière. Tous les curés voisins assistaient à ses funérailles. Elle était peut-être parente de M. le curé Petit. Les prêtres du temps devaient se recruter dans les familles aisées, d'un bon rang social, parce qu'il en coûtait cher pour arriver à faire un cours classique.

Après 1762 on trouve les signatures de Marie Gariépy, Etienne Charest, Euphrasille Couvrette, Joseph Mercier, Archange Lenoir, Pierre-Joseph Cheval, Laurent Croze, François Devin, Toussaint Piot, Amable Gibouleau, François Frerot. (Devin signe très souvent sous M. Petit; était-il chantre?)

Sous M. François Brunet (1794 à 1807), ceux qui signent le plus souvent sont Louis Lapierre, Joseph Giroux, puis d'autres Giroux comme Thérèse, Jean-Baptiste, Amable. (Louis Lapierre était aubergiste et Joseph Giroux était bedeau.)

On trouve encore la signature des Beaulieu, Marié, Nadon, Ignace Leclair, Cloutier, Vary, Bertrand, Charbonneau, Payfer, Ethier, Auman.

Le 20 février 1798, le seigneur Joseph Chambly de Hertel signe au mariage d'Ignace Leclair et d'Angélique Filiatro. En 1800, on trouve la signature de Hugh Munro, marchand du village, ami des Filiatrault et Desjardins; on trouve aussi celles de Marie-Joseph Tibeau, Josette Bélanger, Marie-Claire Lanauville, Angélique Ouimet, Joseph Masson, Geneviève Comparet (les Comparet signent souvent, de même que Hugh Munro), Marianne Coiteux.

En novembre 1802, au mariage de Catherine Brunet avec Paul Filiatrault, on relève les signatures du seigneur Joseph de Hertel,

Pierre-Guillaume Péan, gentilhomme de qualité hébergé par le seigneur de Hertel, et plus tard le notaire Manteht, gendre du seigneur. Ce M. Péan sera trouvé noyé le 20 juillet 1818 et inhumé à Sainte-Rose, âgé de 73 ans. A ce mariage toutes les notabilités de la paroisse assistaient, puisque Catherine était la nièce du curé François Brunet, et la sœur du curé Michel Brunet, de Saint-Martin; on y relève encore les signatures d'Agathe Charest, Antoine Charest, Marie-Marthe Pouget, Marie Meunier. Il y avait alors un Antoine Charest forgeron, et un autre qui chantera sous M. Plessis-Bélair.

En 1806, le 17 février, un autre grand mariage, celui de Thérèse Brunet à Charles Guindon, nous révèle d'autres notabilités, dont quelques-unes étrangères à la paroisse, et d'autres signatures: celles de J.-C. Huguet-Latour, Auguste Globenski, Charles Dorion, Ignace Raizenne, Marie Girouard, Marguerite Villemer, Marie-Louise Petit-Claire, Marie Gagné, Marie-Louise Chatigny.

Le notaire Nicolas Manteht commence à signer en 1807, de même que le notaire Michel Charest; ils étaient liés de parenté.

Dès 1814, nous voyons dans nos archives que les paroissiens, en assemblées de Fabrique, donnent à leur curé « la permission de faire l'école » dans la salle attenante au presbytère. Remarquez l'expression « permission »; et M. le curé les remercie, comme s'ils lui accordaient une faveur. Nous ne trouvons pas le nom du professeur pour cette année-là; fut-ce M. le curé Bélair lui-même? C'est probable. L'année suivante, en tout cas, apparaît un règlement concernant l'école nouvelle, règlement qu'on lira avec intérêt et que voici:

#### *Règlement de l'école fabricienne de Sainte-Rose.*

Le maître d'école sera soumis à ce qu'ordonnera M. le Président, soit pour l'enseignement, soit pour la réception ou l'expulsion des écoliers. Il n'aura dans la maison aucune personne du sexe, à moins qu'elle ne soit canonique, exceptées ses proches parents. Il ne pourra admettre qui que ce soit, ou quoi que ce soit, dans la maison, dans les bâtiments, ou sur le terrain de la Fabrique, sans la permission de M. le Président. Il portera le plus de soin possible, à ce que ses élèves fassent des progrès dans les sciences. Il fera six heures d'école chaque jour, dont trois le matin et trois l'après-midi; celles du matin, depuis huit heures jusqu'à onze heures; celles du soir depuis une heure jusqu'à quatre heures. Il assistera autant que possible à la basse messe avec ses élèves, pendant laquelle il fera la prière du matin, à voix haute, et aussi le chapelet. Il enseignera la lecture en français et en latin, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire et la géographie, surtout celle du Canada. Les livres dont il fera usage dans son école seront l'abécédaire, le grand catéchisme du diocèse de Québec, tel qu'ordonné par le mandement de Sa Grandeur Mgr de Québec, l'instruction de la jeunesse, *l'Imitation de Jésus-Christ*, le Testa-

ment pour les livres français, le psautier pour livre latin. Il fera le catéchisme et enseignera les prières deux fois chaque semaine, les lundi et mardi. Il évitera d'infliger aucune punition qui pourrait blesser les enfants, ne faisant usage d'aucun instrument de bois. Il donnera égal soin à tous. Il les traitera tous avec charité et douceur, se rappelant que l'œuvre qu'il exerce auprès d'eux, s'il le fait bien, est d'un grand mérite devant Dieu. Chaque classe sera précédée de la prière *Veni Sancte* et terminée par *Sub tuum*. Après chaque école du soir, il ira avec les élèves, faire la prière du soir à l'église. Il sera tenu de faire la catéchisme, les dimanches et fêtes, si M. le Président l'exige. Chaque semaine, il y aura un jour de congé, qui sera ordinairement le samedi, et il ne sera loisible au maître d'en donner d'autres sans la permission de M. le Président. Le maître d'école ne pourra s'absenter de la paroisse ni même de la maison pour un temps considérable, sans la permission de M. le Président. Il se conduira de manière à se faire respecter de ses élèves et même des personnes qui auront affaires à lui. Il aura soin que les élèves ne gâtent rien, soit dans la maison, soit dans les bâtiments, soit par rapport à tout ce qui est sur le terrain de la Fabrique. Il fera en sorte, que les élèves ne fassent pas de jeux bruyants à la porte, ou sur le terrain de l'église. Chaque écolier paiera au Maître, au moins trente sols par chaque mois et une demie corde de bois par année. Les élèves placés à cette école par la Fabrique ne seront pas tenus à donner du bois, mais la Fabrique payera quarante sols par mois pour chaque écolier; et ladite Fabrique aura le droit d'en mettre au moins quinze à ladite école. Chaque écolier se pourvoira des livres en usage dans ladite école, et aussi de papier, etc. L'encre sera fournie par le maître, à qui chacun paiera deux sols par mois. L'usage de cette école sera d'avoir un mois de vacances, savoir depuis le quinze d'août jusqu'au quinze de septembre exclusivement.

N. B. — Le maître d'école sera chargé de surveiller soigneusement les élèves à l'église, et de les y faire tenir en silence, et avec beaucoup de décence et de modestie, sans cependant agir, pour cet effet, de manière à troubler les offices.

Le maître d'école et ses élèves seront sujets à la visite de M. le Président, et aux examens qu'il jugera à propos de faire.

Quinze ans plus tard, nous trouvons que l'école se fait dans le presbytère même, comme l'affirme M. le curé Bélair, au cours d'une assemblée de Fabrique du 21 décembre 1829, où il se plaint de l'état délabré de son presbytère. Il rappelle à ses paroissiens, à cette occasion, qu'il les a avertis en 1826 que le presbytère était déjà en bien mauvais état, manquant de couverture, de plafond, de planchers, et qu'il avait eu l'idée de se bâtir lui-même un logis.

L'âme du mouvement scolaire à Sainte-Rose, c'était certainement M. le curé lui-même. Le texte de ce règlement le manifeste clairement par les conditions de sécurité morale qu'il impose au maître, par le choix des livres, par l'emploi du temps, par l'attention donnée au catéchisme, aux prières, à la messe et à toute la formation chrétienne. M. le curé paya de sa personne, en se privant même de son logis, en plaidant auprès des marguilliers la cause de l'école, en cherchant à assurer un fonds et des revenus à cette œu-

vre si importante. Il demande aux riches de déposer à la Fabrique des dons qui procureront des rentes à l'école; une demoiselle Trudeau fut une des premières à y collaborer généreusement de 200 louis. En 1854 les constituts donneront une rente annuelle de 240 frs. Mais M. le curé y met lui-même de son avoir en achetant des petits emplacements, en 1819, de M. J.-B. Chaurette, cultivateur, et de M. Augustin Prud'homme, cordonnier, emplacements où il fera bâtir la première école, là où se trouvent aujourd'hui l'hôtel de ville et la maison du bedeau. Ces propriétés lui appartenaient en propre, comme nous le constatons par son testament, et elles furent vendues à la Fabrique après sa mort pour la modique somme de 6,000 livres (8 mai 1831).

#### LES INSTITUTEURS

Le premier professeur connu est l'instituteur J. Langlade, qui signe comme notable les actes d'assemblées de Fabrique de 1820 à 1830. Comme en ce temps-là peu d'hommes savaient lire et écrire, puisque l'on manquait d'écoles depuis cinquante et soixante ans, eh bien, pour attester de la véracité de la rédaction des actes d'assemblée, on avait imaginé d'élire quelques paroissiens instruits; qui signaient, comme témoins, les actes rédigés par le curé de la paroisse; et ces hommes capables de signer, on les nommait des notables. Il n'est donc pas étonnant que dès son arrivée ici, M. Langlade ait été choisi pour cet office avec une dizaine d'autres. Avant lui, on faisait signer les notaires, s'il y en avait, les capitaines de milice, dont le rôle était à peu près celui d'un maire de paroisse, puis les chantres, des marchands et aussi des hôteliers.

Nous pouvons suivre la liste des instituteurs par la signature des témoins. Ainsi nous verrons que le successeur était Félix Vézina en 1833, Jean-Baptiste Filiatrault en 1837. Ce dernier était aussi chantre, et il sera plus tard organiste. C'était le fils du donateur du terrain de la Fabrique. En 1841, l'instituteur sera Michel Caron, chantre, qui enseignera aussi l'anglais. Puis M. Piché, du temps de l'honorable Gédéon Ouimet. Puis vint l'instituteur et chantre Ovide Manteht, fils du notaire Nicolas, père d'Irénée, qui enseigna avec son épouse du temps où Mgr Labelle était jeune écolier de 9 à 12 ans. Puis vers 1848, le professeur sera M. D'Allaire, qui, avec son épouse née Filiatrault, enseigna au temps du jeune Aldéric Ouimet, futur ministre à Ottawa. Puis, en 1849, Jean Cleary; en 1850, Joseph Chartrand, et vers 1866, Augustin Guitard.

## TRAVAUX

L'église et les édifices religieux occupèrent en second lieu l'attention du nouveau curé dès son arrivée ici en août 1807.

Déjà M. le curé François Brunet, à l'assemblée du 18 juin de la même année, avait fait autoriser des travaux considérables : effet il y avait à faire raccommoder le plancher et les murs de la sacristie, les planchers du sanctuaire, les hautes clôtures en pierre du cimetière et les autres clôtures de la Fabrique qui entouraient le jardin et l'enclos du curé. A tout cela, Mgr Plessis ajoutera au cours de sa visite pastorale du 23 juin 1808 l'ordonnance de construire un nouveau confessionnal dans la sacristie, une nouvelle balustrade au bas du sanctuaire et un baptistère.

Le curé dut se mettre à l'œuvre immédiatement. Mais on n'était pas pressé en ce temps-là ; les travaux s'exécutaient lentement ; on n'avait pas tous les moyens d'aujourd'hui. On ne connaissait pas la vapeur ni l'électricité. La deuxième église, commencée en 1788, n'était pas encore terminée ; la haute clôture du cimetière (un mur de 7 pieds de hauteur et de 3 à 4 pieds d'épaisseur) ne fut jamais finie ; si bien que Mgr Lartigue, en 1837, ordonnera qu'on ne la continue pas, sans sa permission expresse. Bâtissait-on mieux qu'aujourd'hui ? La construction de la deuxième église ne semble pas l'affirmer, tant elle a exigé de réparations, de raccommodages jusqu'en 1830. Mais le grand travail que dut faire exécuter M. Bélair, ce fut sans doute le parachèvement intérieur de son église, travail qui fut confié le 1er février 1811 à maître Louis Quévillon, architecte de haute renommée, de Saint-Vincent-de-Paul, où il faisait école. Nous lirons avec intérêt le marché intervenu à ce sujet entre la Fabrique et maître Quévillon.

PARACHÈVEMENT ET DÉCORATION DE LA 2<sup>e</sup> ÉGLISE

L'architecte s'engageait à « faire la corniche de l'église, suivant l'ordre yonique, avec la frise et l'architrave ; à sculpter (dans le sanctuaire seulement) la corniche, la frise et l'architrave ; à peindre et marbrer toute la corniche de la nef ; à peindre et dorer celle du sanctuaire ; à faire le rétable et les stades suivant le plan paraphé ; à peindre et dorer les chapiteaux et la coste des pilastres ; à faire un banc d'œuvre suivant le plan paraphé, et à en dorer et marbrer les sculptures ; à peindre, dorer et marbrer la chaire alors existante ; à faire deux crédences ; à marbrer les balustres, les exhausser de deux pouces et y ajouter des pilastres où il devait y en avoir ; à peindre et marbrer le jubé ; à boiser les piliers du jubé en

forme de pilastres quarrés; à faire des ornements aux fonds baptismaux avec un dais, et les peindre et marbrer; à peindre un *Père Eternel* sur le plafond avec six têtes d'anges; à faire pour le banc d'œuvre deux chandeliers et un crucifix argenté à l'huile; à refaire le plafond de l'église avec des planches d'égale longueur, embouffetées par les côtés et les bouts et à coupe mée; à poser tous les entre-solivaux pour recevoir le plafond qui sera peinturé; à refaire deux portes de la sacristie avec leurs corniches. »

« La Fabrique ne fournira que le bois des échafaudages, la nourriture, le logement des ouvries et le charroyage des ouvrages faits à St-Vincent; et elle donnera onze mille deux cent livres de chacune vingt coppes à Maître Louis Quévillon, à mesure qu'elle aura de l'argent au coffre. »

Ce contrat fut passé devant maître Nicolas Manteht, notaire public de la province du Bas-Canada, résidant dans le district de Montréal, comté d'Effingham (le nom de notre comté, alors), le 1<sup>er</sup> février 1811.

La balustrade, les fonts baptismaux, le confessionnal furent confiés à M. François Dutrizac, maître menuisier de la paroisse, demeurant alors à l'emplacement de notre bedeau. M. Dutrizac avait de la compétence dans son métier, et la Fabrique lui donnait la plupart de ses travaux, comme les réparations au clocher, aux planchers, aux portes, aux fenêtres et aux échelles. Les travaux de forge étaient confiés à M. Pierre Leclair, son voisin, qui était voiturier.

L'église, terminée à la Saint-Michel de 1812, faisait l'orgueil des paroissiens, comme tout ce que Quévillon exécutait alors en sculpture, peinture et dorure. Il restait encore une sacristie à bâtir. En effet, la petite sacristie qui existait déjà, était trop exigüe pour la tenue des assemblées de la Fabrique, qui se tenaient dans la grande salle du presbytère, et pour les besoins du culte de semaine en hiver. C'était la coutume que, en semaine, la messe se célébrât, même pour les mariages, dans la sacristie chauffée, coutume que l'on retrouve encore en certaines régions, comme en Gaspésie.

L'église était-elle chauffée au moins le dimanche? Rien ne l'indique avant 1830. On voit bien au chapitre des dépenses qu'on a payé pour le poêle de la sacristie, pour le tuyau, pour le bois de chauffage de la sacristie, mais il n'apparaît aucune dépense pour le poêle ou le chauffage de l'église. En était-on encore au régime des premiers temps de la colonie, où, en hiver, on apportait à l'église des chaufferettes d'eau chaude pour les pieds? S'il en était ainsi, on peut présumer que le prône et le sermon n'étaient pas d'une

heure, comme on le dit. Aujourd'hui, en tout cas, bien des chrétiens s'exempteraient de la messe si nos églises n'avaient un système de chauffage perfectionné, et ils ne se donneraient pas la peine de parcourir quinze à dix-huit milles, parfois à pied, pour entendre la messe. Le territoire étant moins peuplé, les paroisses avaient plus d'étendue qu'aujourd'hui; la nôtre s'étendait jusqu'à l'extrémité ouest de l'île.

#### UNE 2<sup>e</sup> SACRISTIE

A peine avait-on fini de payer maître Louis Quévillon pour la décoration de l'église, qu'on se jeta dans une autre entreprise coûteuse: la construction d'une deuxième sacristie. Dix syndics, cette fois, sont choisis pour faire exécuter les travaux, ce sont Joseph Meunier, François Legault dit Deslauriers (de la Petite-Côte, près du boulevard du Curé-Labelle), Antoine d'Amour, François Ouimet, Philibert Vanier, Jacques Archambault, Pierre Limoges, Charles Cloutier, Michel Desjardins et Jean Ouimet, fils. L'entrepreneur-maçon fut maître François Labelle, de Sainte-Rose, et l'entrepreneur-menuisier François Dutrizac. Le premier signa son contrat le 31 août 1817, devant maître N. Manteht, et s'engagea, moyennant 1,400 livres ou shellings de 20 coppes, à terminer son travail au printemps de 1818.

#### TRAVAUX ET TRACAS

Le 29 décembre 1824, d'autres travaux commencent encore, et sont confiés par les trois syndics Antoine Charest, capitaine de milice et chantre, Amable Desjardins, cultivateur, et François Nantel, marchand, à maître François Dutrizac, menuisier de Sainte-Rose, pour la somme de 2,522 livres ancien cours. Il s'agissait cette fois de recouvrir à neuf l'église et l'ancienne sacristie, et de réédifier et recouvrir le clocher de l'église. Pour garantir l'exécution des travaux, J.-B. Filiatrault dit St-Louis et François Nantel donnèrent une hypothèque sur tous leurs biens.

Les syndics reçurent un peu d'argent de la Fabrique et procédèrent à une répartition sur la paroisse. Les travaux se firent assez rapidement, mais il y avait du grabuge, en 1825, au sujet des choses de la fabrique: on voit que M. le curé renonce, le 16 janvier 1825, à tenir les comptes de la Fabrique, que les marguilliers sortis de charge n'ont pas encore rendu leurs comptes pour les années 1823 et 1824, que le 6 février 1825 on semble reprocher à M. le curé certains achats... Enfin, à une assemblée tenue le 22 janvier 1826, pour avoir forcé les syndics à rendre leurs comptes, M. le curé « se

fit couper la parole » d'une façon impolie par le syndic, Amable Desjardins, qui, s'adressant au curé et à l'assemblée, aussitôt après la prière d'usage, demanda « de quel droit on avait ainsi convoqué cette assemblée en indiquant en chaire par trois dimanches, que le but de l'assemblée était de faire rendre les comptes des syndics ». Pour toute réponse, M. le curé posa trois questions à MM. les syndics individuellement : à savoir : « Voulez-vous rendre vos comptes? Voulez-vous remettre l'argent que vous avez, ou un acompte à la Fabrique? Et quand rendrez-vous vos comptes? » Aux deux premières questions chacun répondit par un « non » bref; et ils ne voulurent pas fixer de date pour cette reddition de comptes. Amable Desjardins ajouta : « Je ne sortirai que par la loi. » C'est sans doute Amable Desjardins, marguillier (mais il y en a eu plusieurs Amable Desjardins marguilliers), qui ne voudra pas sortir du banc d'œuvre, après son terme d'office, en 1830, sous prétexte qu'il n'avait été que six mois marguillier en charge; il avait dû remplacer son prédécesseur, Pierre Chartrand, qui était mort au cours de l'année.

En tout cas, l'assemblée convoquée pour la reddition des comptes des syndics autorisa le marguillier en charge à poursuivre en justice ces mêmes syndics. Votèrent pour autoriser ces procédures : MM. Basile Bélair, Basile-Gabriel Plessis-Bélair, Joachim Cloutier, Gabriel Prud'homme, Pierre Labelle, Paul Labelle, Joseph Chartrand, Pierre Vézina, Célestin Meunier, Jacques Archambault, Michel Goyer, Pierre Bélanger, Louis Lapierre, Joseph Langlade (14); votèrent contre la proposition : MM. François Dutrizac, François Dutrizac, Louis Charest et J.-B. Filiatrault (4).

Les syndics consultèrent le notaire N. Manteht et décidèrent de rendre leurs comptes devant le notaire Michel Charest le 28 janvier 1826,, après avoir fait homologuer leurs comptes par les commissaires civils chargés de suivre les affaires de Fabrique. Les syndics remirent à la Fabrique la somme de 729 livres, 16 sols et 6 deniers.

Tous ces procès, toutes ces chicanes engendrent du malaise, des rancœurs, minent la santé d'un curé, et lui attirent souvent une sourde opposition qui diminue la confiance due à sa charge pastorale; tout cela l'empêche parfois de faire le bien qu'il serait en mesure d'opérer. Ajoutons par ailleurs que M. Bélair se cassa le bras droit le 6 janvier 1828, qu'il habitait pour presbytère une mesure en ruine et que son évêque ne pouvait pas le secourir, lui fournir un vicaire. Après avoir travaillé, peiné ici vingt ans, il jouissait de peu de consolations terrestres.

Et cependant, en décembre 1828, d'autres — et de multiples — travaux s'imposent encore, et cette fois encore à l'église. Il s'agit



de creuser la cave, d'y percer une porte, des soupiraux pour fin d'inhumation des corps, comme c'était alors la coutume; il s'agit aussi de relever le plancher à l'entrée de l'église pour qu'il y ait descente de niveau jusqu'à la balustrade, afin que tous les assistants à la messe puissent suivre des yeux le célébrant; il s'agit de fermer les deux portes qui donnent entrée à l'église par les longs pans, et en ouvrir deux autres sur le devant de l'église, « dans le même goût que la grande porte »; il s'agit de refaire à neuf tout le plancher de la nef, de refaire et à une autre place l'escalier qui va au jubé, de percer dans le plancher quatre portes pour descendre à la cave de l'église.

Ce contrat est accordé, le 11 avril 1829, à François Dutrizac et à Pierre Leclair, menuisiers, pour être exécuté avant la Saint-Michel, moyennant la somme de 3,500 livres de 20 coppes, les entrepreneurs s'engageant à donner les travaux de maçonnerie à MM. François Labelle fils et Jean Labelle son père.

A ce contrat on en ajoute un autre le 5 novembre 1829, donné à M. François Dugal, entrepreneur-sculpteur, de Terrebonne, pour refaire à neuf des bancs en tout semblables à ceux de l'église Saint-Martin, reboiser des corniches, des embrasures de fenêtres, des panneaux de portes, le banc d'œuvre « au goût de MM. les marguilliers », surélever la balustrade, enlever deux pilastres du jubé, y mettre deux bénitiers, et enfin tout peindre, et imiter en acajou ce qui est dans le sanctuaire, en particulier les lutrins de MM. les chantres; le tout pour 4,000 livres et à être exécuté avant la fin de l'année 1830 C'est au cours de cette même année, en juin 1830, que le marguillier en charge meurt, alors qu'Amable Desjardins devient comptable pour le reste de l'année. C'est aussi en cette année, le 31 octobre 1830, que M. Bélair, lui-même, meurt. Chose étrange, à son arrivée dans la paroisse un autre marguillier-comptable était mort, en 1808, M. Charles Maisonneuve.

#### PACIFICATION DES ESPRITS

M. le curé François Plessis-Bélair eut, pendant vingt ans, une administration bien fructueuse: il réussit à édifier tout un système scolaire et à parachever l'église et les sacristies, mais dans quelle mesure put-il travailler à pacifier les esprits, troisième objectif qu'il avait en vue? Il faut bien avouer que les circonstances ne lui furent pas très favorables. Toutes les entreprises qu'il mena à bonne fin ne pouvaient manquer de soulever quelque passion. Aujourd'hui les passions populaires ont de quoi s'exercer sur le champ politique, sur les questions municipales, mais alors toute l'attention était concentrée sur le clocher paroissial, et les meneurs, les forts en

paroles, se faisaient valoir sur ces questions paroissiales; et les menues questions prenaient ainsi de l'importance.

Dès son arrivée à Sainte-Rose, il avait constaté que les marguilliers en charge avaient de la difficulté à faire rentrer les arrérages; de là pour ces messieurs des retards à rendre leurs comptes, ce qui occasionnait des commérages et des mécontentements. M. Bélair pressa les retardataires de s'exécuter. Le marguillier Amable Quenneville, parent d'Amable-Michel Desjardins, et son successeur dans le banc d'œuvre, fut le premier, le 14 février 1808, à rendre les siens pour sa gestion de 1804; il était donc de quatre ans en retard. On constata qu'il manquait au coffre 130 livres, argent que le marguillier responsable fut obligé de rembourser à la Fabrique; les comptes avaient été alors tenus par un laïque. On profita de l'occasion pour ramener l'ordre et l'usage, et on confia la tenue des livres au curé, à M. Bélair, comme le veulent le droit canonique et la tradition. Les argents pieux, d'église, doivent être entre les mains de l'église, c'est-à-dire de ses chefs. Les assemblées de Fabrique se tenaient alors, — avant l'érection de la grande sacristie, — dans la grande salle du presbytère. Le 10 mars suivant, c'est M. Antoine Nadon, marguillier-comptable de 1806, qui rend ses comptes devant M. le curé. Le 16 juin de la même année 1808, c'est au tour de M. Noël Chapleau à établir sa gestion de 1807. Quelques jours plus tard, le 23 juin, Mgr l'évêque de Québec, Mgr Joseph Octave Plessis, cousin de notre curé, faisait sa deuxième visite pastorale à Sainte-Rose (il était venu en 1802), et obligeait dans son ordonnance le bureau des marguilliers à poursuivre en justice le marguillier Jean-Claude Paquet pour qu'il rende compte de sa gestion pour l'année 1805. Celui-ci, d'ailleurs, s'exécuta sans autre coercion, dès le 25 septembre 1808.

Cette visite pastorale produisit de bons effets, et amena pour un temps un peu plus de paix; mais pour un temps seulement, puisque le marguillier qui devenait en charge en 1809 demanda immédiatement que la tenue des livres fût confiée au notaire Manteht. J.-B. Joly, le marguillier, était parent et voisin d'Amable Desjardins. Lorsqu'il rendit ses comptes, il le fit en l'absence du curé, et en lieu qui n'est pas désigné; tous ces procédés ne sont pas flatteurs pour le curé, qui de droit est président de toutes les assemblées de la Fabrique.

Il y avait deux notaires dans la paroisse: MM. Michel Charest et N. Manteht; ils étaient parents, mais l'influence de chacun convergeait-elle toujours vers l'unité d'action? Toutefois, M. le curé reprit l'année suivante la tenue des livres, et la garda jusqu'en 1825, alors qu'il demanda lui-même un secrétaire pour l'aider, et

ce fut le notaire Manteht qui fut choisi; et l'année suivante ce fut le notaire Charest. M. Bélair s'était cassé le bras droit, et ne pouvait plus écrire. Il y avait au village plusieurs marchands, et on constate, au cours d'une assemblée, qu'on veut diriger M. le curé dans les achats qu'il doit faire pour la Fabrique. Ainsi M. Bélair dut nécessairement froisser, sans le vouloir, bien des susceptibilités, bien des égoïsmes.

#### L'AFFAIRE DES NOTABLES

Mais ce qui souleva toute une petite tempête, ce fut l'affaire des notables pour l'élection du marguillier de 1826. On sait qu'à cause de l'ignorance commune en ce temps-là, les habitants élisent des hommes de leur choix, sachant lire et écrire, pour les représenter aux assemblées de Fabrique. Ces hommes étaient appelés notables, et pouvaient contrôler la rédaction des actes d'assemblées. En 1826, à une assemblée tenue le 5 novembre, on semble avoir voulu accorder à ces notables le pouvoir exclusif aux anciens marguilliers d'élire le marguillier. En tout cas, l'assemblée décida de faire inviter par le marguillier en charge (M. Joseph Charbonneau), les personnes suivantes comme notables: Antoine Charest, capitaine de milice (le premier en importance sans doute), puis les notaires Manteht et Charest, François Nantelle, marchand, Jean-Baptiste Filiatrault, fils du donateur du terrain de la Fabrique, Jean-Baptiste Langlade, instituteur...; la liste s'arrête là. Paul Filiatrault fut blessé dans son amour-propre, — et d'autres aussi sans doute, — d'avoir été oublié. Ce Paul Filiatrault demeurait à l'est de l'église, près de la rue du cimetière; il était laboureur, villageois, au centre des affaires, fils du capitaine de milice Pierre-Charles Filiatrault, apparenté à ses voisins Amable Desjardins, Amable Quenneville et J.-B. Joly, tous anciens marguilliers influents. Il se croyait aussi notable que d'autres; il était sans doute de l'école libérale (en religion) de Papineau, Bourdages, dont parle l'avocat V. Pagnuelo dans son livre *Etudes historiques et légales* sur l'empiétement des laïques dans la gestion des Fabriques; il avait de l'entregent, étant crieur public à la porte de l'église. Il se sentit donc lésé dans l'estime de ses concitoyens et il intenta un procès à son curé pour avoir exécuté la décision de la Fabrique et des paroissiens.

Était-ce un mode nouveau introduit pour l'élection d'un marguillier? Non, apparemment. L'acte d'assemblée qui l'avait ordonné le 5 novembre 1826 était-il légal? En tout cas, M. le curé, en agissant selon la décision de cet acte d'assemblée, n'était pas répréhensible. Ce n'est pas lui qui avait décidé ce mode, il existait; ce n'est

pas lui qui avait averti les personnes désignées pour être notables, il avait simplement accepté de présider à l'élection selon le mode imposé par cet acte d'assemblée incriminé. Il eût été blâmable et blâmé d'agir autrement.

#### PROCÈS

M. le curé reçut de Paul Filiatrault une réclamation en dommages de 1,000 livres. Il en fit une maladie. Il en appela à la paroisse pour qu'elle se chargeât des frais du procès; celle-ci accepta ses responsabilités; mais, après coup, les dissidents intimidèrent le marguillier en charge, Antoine Nantelle, pour qu'il ne livrât pas l'argent du coffre, sous prétexte que sous serment il avait promis de ne faire servir l'argent de la Fabrique que pour les besoins du culte. Celui-ci écrivit à Mgr Lartigue pour avoir une ligne de conduite. Or, cette démarche auprès de Mgr l'auxiliaire dut déplaire beaucoup à M. le curé, parce que Mgr Lartigue était peu sympathique à M. Bélair, comme d'ailleurs à plusieurs autres prêtres du district de Montréal. Les circonstances en étaient la cause.

En effet, Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal, élu le 1<sup>er</sup> février 1820, sacré auxiliaire de Québec le 21 janvier 1821, ne fut reconnu officiellement par l'autorité civile anglaise qu'en 1836. Jusque-là il exerça en fait son autorité sur le district de Montréal, mais comme suffragant de l'évêque de Québec, — le diocèse de Montréal n'étant pas encore reconnu. Mais cette autorité, bien qu'elle fût maintenue par l'évêque de Québec, était cependant diminuée, par le fait que dans les cas litigieux, — et ces cas étaient innombrables, — on pouvait en appeler à l'évêque de Québec. Aussi, prêtres, religieux et laïques en appelaient souvent et facilement à ce dernier. L'histoire nous révèle que Mgr Lartigue était un homme d'une éminente sainteté, mais l'objet continuel d'intrigues et d'oppositions. Tout cela provenait de circonstances qu'il serait trop long d'expliquer, et aussi de ce que son autorité était incertaine, discutée et combattue. M. Bélair n'était pas parmi les opposants de Mgr Lartigue, mais il était cousin de l'ancien évêque Plessis, décédé. En tout cas, le procès de Paul Filiatrault se poursuivit en Cour du Banc du Roi, aux frais de la Fabrique. Nos archives n'en indiquent pas la solution, mais Mgr Lartigue, en visite pastorale le 4 juin 1834, défendra qu'on introduise aucun système de notables pour l'élection des marguilliers; il veut qu'on conserve « l'usage — s'il existe — de faire participer toute la paroisse à cette élection ».

## M. BÉLAIR DEMANDE EN VAIN DU SECOURS

M. le curé Bélaïr se sentit vivement atteint au physique et au moral par les tracas de ce procès. Il le manifesta au cours d'une assemblée, le 16 décembre 1827, en disant que s'il mourait la Fabrique hériterait de son bénitier en argent et d'une chape rouge qu'il avait achetés de ses propres deniers. (Ce bénitier, que nous possédons encore, est classé par MM. Massicotte et Bazin comme une précieuse œuvre d'art.) En janvier 1828, ayant demandé à Mgr Lartigue un prêtre de secours, un vicaire, on lui envoya un jeune prêtre malade, sortant de l'hôpital, qui ne fut qu'une charge nouvelle pour le curé. A une autre demande, Monseigneur répondit qu'il viendrait lui-même avec quelques prêtres pour confesser et exécuter le ministère urgent du carême. A cette nouvelle, M. Bélaïr appela son confrère et ami, M. le curé Ducharme, de Sainte-Thérèse, qui écrivit immédiatement à Mgr Panet, archevêque de Québec, pour demander du secours, et se plaindre que la visite de Mgr Lartigue serait une charge pour le curé de Sainte-Rose, qui ne requérait que du secours. Le pieux, le bon M. Ducharme ajoute : « J'ose me flatter que vous procurerez le plus tôt possible de l'aide à un prêtre qui était si agréable à votre illustre prédécesseur, Mgr Plessis. »

Mais M. Bélaïr n'était pas au bout de ses peines. Il fut dénoncé à son évêque comme ne confessant pas assez; voici la lettre que M. le curé Ducharme adressa, cette fois encore, à Mgr l'évêque pour disculper son confrère de Sainte-Rose :

« Il y a plusieurs mois que je veux écrire à Votre Grandeur touchant les troubles de la paroisse Ste-Rose. Monseigneur, je ne prétends pas faire l'éloge du curé de Ste-Rose; mais je puis assurer Votre Grandeur que ceux qui, l'an passé, se sont plaints que leur curé ne confessait presque pas, sont des gens qui s'adressaient aux curés voisins, ou qui n'allaient nullement à confesse; et qui n'aiment guère plus la confession qu'ils n'aiment les prêtres et les évêques.

« Quant aux troubles qui ont eu lieu au sujet de l'élection des marguilliers, ils sont dus à l'entêtement d'un seul homme. C'est un habitant qui fut chargé il y a une vingtaine d'années, par feu Mgr Plessis, de faire une restitution pour dîme. Il est connu dans les paroisses voisines pour un homme qui a de l'aversion pour la religion, dont il ne remplit aucun devoir, et qui n'a que du mépris pour les évêques et les prêtres.

« Voilà l'homme, Mgr, qui a semé la division dans la paroisse Ste-Rose et qui ne se gêne pas de dire qu'il laisse des successeurs pour propager ses opinions. C'est avec la plus grande confiance

que je fais part à Votre Grandeur d'une partie de ce que je sais à ce sujet, persuadé qu'elle recevra ces informations dans les mêmes intentions qui me les font écrire. Puisse Votre Grandeur fermer la porte à un mal qui ne peut que devenir contagieux. »

Cette lettre était du 22 mars 1827.

#### DÉMEMBREMENT

D'autres ennuis attendaient encore M. Bélair. L'un d'eux dut lui être bien sensible : celui du démembrement du bas de sa paroisse, au profit de Terrebonne, en 1829. Combien furent détachés de Sainte-Rose ? On ne saurait ici le dire ; mais d'après un de nos documents, six habitants protestèrent auprès de Mgr l'évêque de Québec de leur désir de rester paroissiens de Sainte-Rose. Ce sont Paul Desjardins, J.-B. Debien fils, Michel Foucauld dit Urbain, Joseph Vaillancourt, Paul Meunier dit Lapierre et J.-B. Ethier, tous de la Grande-Côte.

Ils prétextaient, dans leur requête, qu'ils étaient à égale distance des deux églises, et que les chemins menant à Terrebonne étaient généralement en mauvais état ; qu'ils ne pourraient pas trouver à Terrebonne d'endroits où loger leurs chevaux, et qu'eux-mêmes n'auraient pas facilement des bancs à l'église, étant donné que les habitants de Saint-François-de-Sales y étaient desservis depuis la fermeture de ce dernier endroit, depuis 1806. Quoi qu'il en soit de l'issue de cette requête, il est certain que M. Bélair perdit alors plusieurs paroissiens, comme l'atteste l'histoire de Terrebonne.

M. Bélair, depuis son procès avec Paul Filiatrault et l'accident où il s'était cassé le bras, sentait de plus en plus sa santé minée, d'autant qu'il manquait toujours de secours pour l'accomplissement de son gros ministère. Sans doute, les curés voisins vinrent à son aide, mais ce n'était toujours qu'un secours passager. Ainsi, depuis janvier à avril 1828, tous les actes de baptêmes et autres sont signés par M. Ducharme, l'excellent ami de Sainte-Thérèse, par M. Michel Brunet, de Saint-Martin, par M. Paquin, de Saint-Eustache, par M. J.-B. Saint-Germain, de Terrebonne, et par MM. Collin, Morin, Fisette, Lamothe. Au mois de mai, M. le curé Bélair reprend à baptiser, marier, etc., puis enfin, en avril 1830, M. l'abbé Brien arriva comme vicaire et il y resta jusqu'en septembre pour être remplacé par M. l'abbé J.-B. Labelle, frère de celui-là même qui devait succéder, en novembre, à M. Bélair comme curé de Sainte-Rose. M. Bélair était donc seul pour desservir une paroisse de plus de deux mille âmes, plus considérable, par conséquent, que celle de Saint-Martin actuellement, qui a trois prêtres à son service. Notons en passant qu'en ce temps-là il y avait à Sainte-Rose jusqu'à